

Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord

Comité consultatif d'experts sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord – Session 01-01

26 novembre 2001, de 17 h à 19 h

**Siège de la CCE
Montréal (Québec) Canada**

Compte rendu sommaire

La résolution du Conseil n° 00-10 prévoyait la constitution d'un comité consultatif d'experts chargé de donner des avis au Conseil sur les enjeux entourant la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord. Par ailleurs, la résolution du Conseil n° 01-04, adoptée au mois de juin 2001, établissait le mandat du Comité qui a officiellement été créé au mois d'octobre 2001. Le Comité consultatif d'experts, qui est composé de neuf membres, soit trois représentants de chaque Partie, a tenu sa première réunion le 26 novembre 2001 à Montréal (Québec), dans les bureaux de la CCE.

Le présent compte rendu contient un résumé des débats qui ont eu lieu et des décisions qui ont été prises à cette réunion. L'ordre du jour et la liste des participants se trouvent respectivement aux annexes A et B. La liste des membres du Comité consultatif d'experts et la résolution du Conseil n° 00-10 se trouvent à l'Annexe C, tandis que la résolution du Conseil n° 01-04 se trouve à l'Annexe D.

On peut obtenir les comptes rendus de réunions et d'autres documents se rapportant au Comité consultatif en communiquant avec le Secrétariat de la CCE ou en visitant son site Web à l'adresse <<http://www.cec.org>>.

Mot de bienvenue et introduction

Janine Ferretti, directrice exécutive de la CCE, souhaite la bienvenue aux membres du Comité et les félicite pour leur dévouement. Elle parle du rôle important que jouera le Comité auprès du Conseil et dans l'orientation des travaux de la CCE relativement à l'environnement et à la santé des enfants. Elle fait remarquer que les enjeux entourant la salubrité de l'environnement des enfants sont rapidement devenus une priorité pour la CCE, et elle souligne quelques-uns des points saillants à cet égard, dont la tenue d'un symposium (Toronto, mai 2000), l'adoption de la résolution du Conseil n° 00-10 (juin 2000), ainsi que l'organisation d'un atelier national au Mexique en juin 2001. Elle souligne qu'il est de plus en plus important de reconnaître et d'examiner les liens entre la santé, l'environnement et le développement.

Greg Block, directeur des programmes de la CCE et président de la séance, invite ensuite les participants à se présenter, après quoi il donne un aperçu des activités de la CCE et explique comment cette dernière peut catalyser l'adoption de mesures concrètes, promouvoir la collaboration entre les trois pays et obtenir la participation de la population. Il mentionne que la prochaine réunion du Conseil de la CCE aura lieu en juin 2002 et parle du rôle du Comité consultatif public mixte (CCPM).

Aperçu du programme sur la santé des enfants et l'environnement de la CCE

Erica Phipps, gestionnaire du programme de la CCE sur la santé des enfants et l'environnement, fait le point sur le programme. Elle décrit également le rôle de l'équipe trilatérale sur la salubrité de l'environnement des enfants, composée de responsables de l'environnement et de la santé dans chacun des trois pays, qui contribue activement à l'orientation et à la concrétisation du programme. À ce jour, les activités suivantes ont été menées : établissement d'un répertoire des activités nationales, bilatérales et trilatérales liées à la salubrité de l'environnement des enfants, tenue d'une réunion préliminaire sur les indicateurs et préparation d'un atelier trilatéral, au cours duquel on jettera les bases d'un programme pluriannuel de coopération trilatérale. M^{me} Phipps parle aussi des liens avec le programme de gestion responsable des produits chimiques (GRPC), le projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RRTP) et le programme sur la qualité de l'air.

Mandat et mode de fonctionnement

M^{me} Phipps explique ensuite le rôle du Comité consultatif d'experts, tel qu'il est décrit dans le mandat, à savoir :

- proposer des options, formuler des recommandations et fournir des avis au Conseil sur les enjeux entourant la salubrité de l'environnement des enfants, y compris les questions d'intérêt prioritaire à inclure dans le programme de travail de la CCE;
- participer aux activités pertinentes de la CCE.

Les membres du Comité s'acquitteront de leurs responsabilités à titre d'experts autonomes et n'agiront pas au nom d'un organisme ou d'un gouvernement. Le titulaire de la présidence sera choisi parmi les membres du Comité. Ce poste sera occupé par le même membre durant les deux ans du mandat ou selon une rotation. Les recommandations du Comité devront être établies à l'unanimité, mais s'il y a lieu, on notera les divergences d'opinion. Toutes les décisions et tous les documents du Comité seront accessibles au public.

M^{me} Phipps énumère plusieurs activités auxquelles le Comité consultatif d'experts pourra participer, par exemple, l'atelier trilatéral (les 27 et 28 novembre 2001) et une réunion avec le CCPM qu'on propose de tenir au Mexique en mars 2002; elle mentionne qu'il pourra aussi contribuer à l'élaboration du programme de coopération et faciliter la participation du public à ce processus.

Débat au sujet du rôle et des objectifs du Comité consultatif d'experts

Les membres discutent ensuite du rôle et des objectifs du Comité. Selon un participant, de nombreux enjeux méritent d'être examinés plus à fond, mais dans certains domaines, les données disponibles sont suffisantes pour que des mesures concrètes puissent être prises, par exemple mettre fin à l'exportation des substances qui sont maintenant interdites à l'échelle nationale.

Un membre explique que le Mexique commence à peine à élaborer une stratégie nationale sur la salubrité de l'environnement des enfants et que les trois pays peuvent progresser ensemble en définissant des objectifs communs; ce faisant, il faudra toutefois tenir compte de la situation de chaque pays.

Un participant souligne qu'il sera important pour le Comité de présenter des réalisations concrètes au terme de son mandat de deux ans. On laisse entendre que le Conseil de la CCE

pourrait soumettre des enjeux ou proposer des tâches précises au Comité pour orienter efficacement ses activités.

Un membre dit que, compte tenu de son expérience et du secteur d'activité dans lequel il œuvre, il pourrait faciliter la détermination des enjeux qui devront faire l'objet de nouvelles études.

Un participant mentionne que de nombreux groupes s'intéressent à la santé des enfants, mais qu'ils n'abordent pas nécessairement la question dans une perspective environnementale, et que des activités sont en cours à tous les niveaux, que ce soit dans les États, les collectivités ou les écoles, notamment.

Un membre parle des tendances en ce qui a trait à l'évolution de diverses pathologies qui touchent les enfants, dont l'asthme, les troubles neurologiques du développement, certaines anomalies congénitales et certains cancers. Selon ce membre, il faudrait fixer des objectifs de réduction de la morbidité infantile attribuable à ces pathologies. Il propose en outre que le Comité se penche sur toutes les questions qui concernent la salubrité de l'environnement des enfants, définisse celles qui méritent une attention particulière, établisse un calendrier d'activités et demande la collaboration de la population, des toxicologues, des professionnels de la santé et d'autres intéressés à cet égard. Le participant mentionne par ailleurs que des décisions sont prises à tous les niveaux, y compris au niveau individuel, et il souligne la nécessité d'adopter des politiques de protection et de prévention.

Une discussion s'ensuit sur la portée du mandat du Comité; on se demande, par exemple, si le Comité ne doit débattre que des questions qui lui sont soumises par le Conseil ou s'il peut examiner d'autres enjeux. Le Secrétariat et les membres de l'Équipe trilatérale précisent que le Comité consultatif peut donner des avis au Conseil sur toute question ayant trait à la salubrité de l'environnement des enfants. On souligne que l'initiative de la CCE ne doit pas être qu'un exercice théorique; il faut mettre au point des plans d'action visant l'élaboration de politiques plus efficaces pour protéger les enfants dans chaque pays. Un représentant gouvernemental indique que la réunion que tiendra le Conseil en juin 2002 sera importante. Un autre représentant gouvernemental mentionne que le Comité est bien placé pour conseiller les gouvernements sur les mesures à prendre pour protéger davantage les enfants contre les menaces que présente l'environnement pour leur santé.

Désignation du président

Les participants conviennent de désigner le président le lendemain, lors d'un déjeuner. À cette occasion, la docteure Irena Buka est choisie à l'unanimité. On convient par ailleurs d'examiner à nouveau la question de la rotation à la présidence dans environ huit mois. Le Comité convient que, bien que l'orientation de ses activités relèvera pour l'essentiel de la présidente, les autres membres pourront assumer la responsabilité des travaux dans les domaines qui les intéressent particulièrement ou dans lesquels ils possèdent une expertise particulière.